



Intervention de Jean-Marc CLERY - FSU

Sans trop s'étendre sur les généralités, observons tout de même pour commencer que plusieurs mois après l'annonce d'une nouvelle *stratégie régionale économique et sociale* ambitieuse et innovante, le point d'étape proposé aujourd'hui n'est franchement pas très avancé. C'est bien sûr dû à la difficulté de cet exercice inédit - l'articulation de trois schémas dont les logiques ne se correspondent pas spontanément ne va certes pas de soi. Mais c'est peut-être aussi le signe d'une difficulté plus profonde.

A lire les six premières pages qui précèdent les orientations stratégiques de la Région, on a en effet l'impression que celle-ci éprouve les plus grandes difficultés à dire quelles sont *réellement* les priorités. D'un côté les quelques grands axes et chantiers présentés semblent assumer une volonté de rupture avec les modèles productifs dominants ; mais d'un autre côté l'insistance à associer systématiquement les deux termes - « écologique » et « social » - à celui beaucoup plus ambigu de « compétitivité » peut en faire douter. A donner des gages aux éléments les plus conservateurs du capitalisme pour les convaincre d'adhérer à une « transition » douce, si douce qu'elle sera indolore pour eux, ne risque-t-on pas de promouvoir une transition qui ne transite plus vers rien ? Le terme de « transition » lui-même n'est-il pas déjà un peu dépassé quand la jeunesse appelle aujourd'hui à la « bifurcation » et qu'une partie de celle-ci s'y engage d'ores et déjà par ses propres moyens sans plus attendre ?

S'agissant du futur CPRDFOP qui occupera une place importante dans la nouvelle *Stratégie régionale*, la FSU attend la mise en place des groupes de travail à l'automne prochain pour juger de la façon dont ses propositions pourront ou pas être prises en compte.

En 2017 le soutien affirmé du CPRDFOP au développement de l'apprentissage avait été pour nous un point d'achoppement. Nous sommes aujourd'hui dans un autre contexte, pour autant il faudra que le futur CPRDFOP avance sur bien d'autres sujets pour que la FSU y souscrive. Ainsi la FSU posera de nouveau la question de la priorité à accorder au public dans la formation initiale - quelle programmation pluriannuelle dans la Carte des formations pour le développement des formations dans les lycées professionnels ? quelle place pour les lycées agricoles publics qui sont les plus à même de porter des alternatives d'avenir dans les modes de culture et d'élevage ?

Elle posera également la question de la place des GRETA dans le paysage régional de la formation continue et du même coup celle de la nature et du niveau de la commande publique en matière de formations.

S'agissant de l'orientation des publics scolaires et étudiants, la FSU défendra encore une fois le rôle central pour nous des conseiller.es d'orientation psychologues des CIO, professionnel.les porteurs d'une approche de l'orientation inscrite dans le temps long et la réflexivité. Une approche totalement à rebours de la profusion actuelle des « kits » ou des « mallettes » en tous genres et des actions ponctuelles qui se multiplient dans les établissements mobilisant toutes sortes d'intervenants... Quelle que soit la bonne volonté qui peut entourer ces actions, elles s'inscrivent trop souvent dans le « *faire pour faire* » sans assise théorique ni recul quant à leurs effets sur les jeunes.

Il faudra aussi que la Région précise enfin ce qu'elle veut faire de l'outil IDEO qui, après des mois d'expérimentation puis de lancement, ne semble toujours pas sorti de sa *phase chantier*. C'est particulièrement urgent alors que dans le champ de l'information sur les métiers et les formations toutes sortes d'officines dont certaines peu recommandables ont fait irruption dans le sillage de ParcoursSup.

L'évolution professionnelle et la sécurisation des parcours des salarié.es, comme l'accompagnement des chômeurs, seront une fois de plus au cœur du futur CPRDFOP. Les chiffres actuels du chômage et la situation générale de l'emploi en Bretagne pourraient donner à penser que le contexte est aujourd'hui plus favorable pour les chômeurs et pour leur accompagnement. Au contraire la décre du chômage a plutôt l'air d'accroître la pression sur les chômeurs et de justifier les solutions adéquatationnistes les plus simplistes.

Ces derniers mois, et plus encore depuis que le *plein emploi* est devenu l'objectif affiché de la Présidence de la République pour le nouveau quinquennat, la politique de contrôle des chômeurs (CRE) – rebaptisée

subtilement « *dynamisation par l'accompagnement et le contrôle* » (DAC) – ne cherche qu'à faire du chiffre, et les campagnes de « prise de contact » avec les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) tournent à la campagne de radiation en masse. Ainsi par exemple dans une agence de Pôle Emploi Bretagne, un premier retour après trois semaines de campagne a fait état pour 115 chômeurs convoqués dont 75 effectivement contactés de pas moins de 36 radiations - soit 48% !

Les différents dispositifs de suivi ou de « remobilisation » de Pôle Emploi y contribuent d'ailleurs aussi fort bien, car ils instaurent une telle pression sur les personnes pour des perspectives si peu motivantes que nombre de demandeurs d'emploi décrochent d'eux-mêmes. Parmi les commentateurs qui ont salué des dispositifs de « suivi personnalisé » tels que le CEJ (Contrat d'engagement jeune), qui sait ce que cela représente de contraintes pour les jeunes concerné.es ? Remplir un journal de bord sur son espace personnel en ligne, prendre contact chaque semaine avec son conseiller, faire un « reporting » quotidien des actions entreprises - tout cela pour une allocation de 500€ par mois et un emploi précaire à la clef. Une approche que le dispositif « *Journal de la recherche d'emploi* » expérimenté actuellement dans deux régions reprend en l'accentuant encore. Il devrait être prochainement étendu à toute la France.

Il faudrait également évoquer les effets pour les demandeurs d'emploi travailleurs handicapés du « rapprochement » des équipes de Cap Emploi avec Pôle Emploi : leur suivi aujourd'hui est bien souvent assuré par défaut par des conseillers ordinaires de Pôle Emploi sans contact avec le réseau MDA-MDPH, alors que le principe de compensation inscrit dans la loi devrait assurer à ces personnes un accompagnement par Cap Emploi.

Ce ne sont là que quelques exemples de la réalité de l'accompagnement personnalisé offert par Pôle Emploi partie prenante, avec l'État, du CPRDFOP.

De plus en plus pris en tenaille entre la pression à « l'emploi coûte que coûte » et les conséquences catastrophiques de la nouvelle convention UNEDIC sur l'indemnisation, les chômeurs et les chômeuses les moins diplômé.es, les plus âgé.es, les plus fragiles se retrouvent aujourd'hui totalement acculé.es.

Le projet « *France Travail* » du gouvernement, n^{ième} avatar de Pôle Emploi, est conçu pour accentuer encore la pression. Le Président Macron l'avait annoncé pour l'été. Au vu du nouveau rapport de force qui va s'instaurer au sein de l'Assemblée nationale, on peut espérer que le Président et son gouvernement soient finalement amenés à revoir en profondeur ce projet - et peut-être même quelques autres encore.